

## Juridiction pour la création-vente d'une boisson alcoolisée

Par lokimaww, le 29/10/2008 à 17:04

Bonjour,

Dans le cadre de mon projet, je souhaiterais recevoir des informations sur les différentes taxes, règlementations et contrôles inhérents à la création et la vente d'une nouvelle boisson alcoolisée de type 3 (apéritif).

Pouvez-vous me renseigner?

D'avance, merci